INTITULE DU POSTE

ENSA NORMANDIE-2024-1775789-MCF TPCAU cat 2 n°1

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant: Fonction publique de l'Etat

Corps: MCF
Catégorie: A
Poste ouvert par concours Oui

Domaine fonctionnel Enseignement supérieur recherche **Emploi de référence** RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001

Date de vacance de l'emploi 01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région Normandie **Département** Seine Maritime

Adresse 27 rue Lucien Fromage 76160 Darnétal

EMPLOYEUR présentation générale de l école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Créée en 1904, l'ENSA Normandie s'est installée en 1984 sur les communes de Darnétal/Rouen dans une ancienne usine (architecture de la moitié du XIXe siècle) au cœur d'un parc de 2,5 ha. L'école offre aujourd'hui 5000 m² de surface dédiée à l'enseignement. Se rajouteront 500m² de surface dédiéé à la recherche en 2024.

Elle est membre de la ComuE qui regroupe l'ensemble de l'ESR de la Normandie. Elle est partenaires des projets "Excellences" de l'Université de Rouen (anticiper les transitions et travailler sur le multirisque) et de l'Université du Havre (créer un campus polytechnique des territoires maritimes et portuaires)

Elle accueille 52 enseignants dont 7 professeurs et 5 HDR, 100 intervenants extérieurs, une équipe administrative de 40 agents pour former près de 700 étudiants.

Son projet pédagogique est caractérisé par une Licence offrant un parcours de progressivité bien identifié et clôt par un semestre d'ouverture internationale. Cette Licence se développe avec un double cursus Licence architecture-Bachelor ingénieur (INSA Rouen) et une Licence délocalisée à Hanoï.

Le Master est structuré en trois domaines d'étude : Expérimentations (architecture et écologie), Transform (enjeux de l'intervention dans l'existant) et Architecture de la Ville et des Territoires. Elle délivre le master DRAQ en bi cursus avec le département de Génie civil l'Université du Havre et le Master Architecte-Ingénieur (INSA Rouen).

Depuis juillet 2023, l'ENSAN Normandie est accréditée à la délivrance du doctorat.

DESCRIPTIF DU SERVICE présentation des activités scientifiques de l'école

L'Unité de recherche en architecture ATE « Architecture, territoire, environnement » a été labellisée Équipe d'accueil n°7464 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2016 (ATE – EA 7464). Elle dépend d'un établissement de tutelle: l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie), elle-même établissement public administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'architecture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

ATE Normandie a pour mission la création, la diffusion et la valorisation de connaissances nouvelles auprès de la communauté scientifique. Il est organisé en 4 axes de recherche pluridisciplinaires :

- ARCHE, Architecture, environnement et cultures constructives
- Création, Dispositifs du sensible
- URRBS, Urbanités et ruralités résilientes
- Médiations, Culture, Savoirs, médiations de l'architecture

Les doctorats sont délivrés dans deux écoles doctorales de Normandie Université :

- ED 556 HSRT (Homme, Sociétés, Risques, Territoires)
- ED 558 Normandie Humanités (Doctorat de recherche et de création, RADIAN)

DESCRIPTIF DU POSTE missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres taches, perspectives dévolution

Charges pédagogiques et scientifiques

En cycle licence conduisant au Diplôme d'études en architecture, l'enseignant(e) assurera l'encadrement d'un atelier de projet au semestre 2 (108 h). Cet atelier s'inscrit dans le cadre du programme "Observer, Représenter, Concevoir" qui en première année vise à donner aux étudiants les outils fondamentaux de conception architecturale et une culture de la discipline. Au sein de l'atelier, les sept groupes de projet sont fortement coordonnés entre eux et portent une attention particulière à l'articulation entre projet et représentation.

En cycle master conduisant au titre d'Architecte diplômé d'État, l'enseignant(e) interviendra principalement dans le domaine d'études *Expérimentations* (architecture et écologie) lequel rassemble étudiants et enseignants autour d'une méthode de conception et de recherche — l'expérimentation — et d'une problématique — les relations entre architecture et écologie. L'enseignant(e) encadrera un atelier pluridisciplinaire (80 h) de projet au semestre 9 intitulé "expérimenter avec le territoire" et il animera également un workshop (44 h) associé au projet. En complément de la maîtrise de la matière et des ambiances (abordées aux semestres précédents), l'atelier S9 introduit la dimension économique, politique, socioculturelle de l'architecture, ses multiples imbrications et son impact sur le projet architectural. Il approfondit également le lien entre les échelles de projet. Au sein du domaine d'étude Expérimentation, l'enseignant(e) contribuera aussi à un cours de théorie (10 h CM) en lien avec les thématiques abordées en atelier de projet.

Toujours en cycle master, l'enseignant(e) assurera un cours magistral (24 h CM, soit 40 h éq. TD) pour l'ensemble de la promotion qui portera soit sur des questions relatives à la représentation architecturale soit sur des questions relatives à la compréhension des éléments de construction (type, nomenclature, caractéristiques physiques et plastiques des matériaux, mise en œuvre, assemblage...) en lien avec l'expression de l'architecture (composition, géométrie, esthétique).

Par ailleurs, l'enseignant(e) coordonnera la création d'un Mastère professionnel (formation continue) sur le réemploi en lien avec le projet Grand Chantier avec l'Université du Havre et le Hangar Zero.

En sus de ces engagements en cycles licence et master, il est attendu que l'enseignant(e) participe aux jurys de semestre, au recrutement des primo-entrants, et au fonctionnement des diverses instances de l'école (CFVE, CR, CA).

CONDITIONS PARTICULIERES D EXERCICE spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

Il est attendu que le candidat fasse état d'une forte expérience dans l'enseignement du projet qui s'appuie sur une pratique professionnelle reconnue, notamment dans le domaine du réemploi.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant aura vocation à rejoindre le laboratoire ATE de l'ENSA Normandie au sein duquel il pourra porter des projets de recherche relatifs au réemploi.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Architecte DPLG ou HMONP avec une expérience de la maîtrise d'œuvre importante. S'il n'est pas déjà docteur, le candidat devra faire état d'un projet avancé d'inscription en thèse en vue de sa participation aux activités du laboratoire ATE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/

Liste de pièces à fournir:

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Normandie

CANDIDATURE

Lien du site https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025

Personne à contacter <u>alina.chisliac@rouen.archi.fr</u>